

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	5 (1932)
Heft:	3
Artikel:	La machine et le meuble en Angleterre et sur le continent
Autor:	Moos, Herbert-J.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-119541

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'HABITATION

Organe de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, des Sociétés coopératives de Lausanne et de Genève et de la Société pour l'Amélioration du Logement à Genève. (Abonnement gratuit pour les membres de ces sociétés).

Parait tous les mois
Abonnement 5 frs.
Etranger 7.50 frs.

Edition : NEULAND VERLAG S. A., Stauffacherstr. 45, Zürich.
Rédaction : H. MINNER, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève.
Administration : Impr. Nationale, 10, rue A.-Vincent, Genève.

Mars 1932
5^e année
No 3



Un Studio moderne en 1931

Charles HOCH, arch. Zurich.

La machine et le meuble en Angleterre et sur le continent.

Extrait du Bulletin de „L'Oeuvre“

Il y a 140 ans, le travail de l'artisan en Angleterre commença à se transformer lentement en une activité organisée d'industriel-capitaliste. Sur le continent, cette transformation ne se manifesta que bien plus tard. En Allemagne, elle ne devint nettement perceptible qu'à partir de la fondation de l'Empire. La Grande-Bretagne utilisait déjà la machine dans un but proprement industriel-capitaliste au moment où l'Europe faisait encore les frais d'une grande tragédie héroïque dont la scène s'étendait de l'Italie du nord jusqu'à Moscou. Et

il est possible que la diplomatie habile du prince Metternich n'eût pas suffi à vaincre le grand Corse, si l'activité de conquérant et de législateur de Napoléon n'eût pas été opposée à une nouvelle ère du moteur et de la technique qui se dessinait à l'horizon. Napoléon appartenait encore à un monde qui partageait les idées de l'Antiquité sur la valeur morale et physique de l'homme. L'Angleterre, obligée de nourrir un nombre toujours croissant des habitants d'une île, dont la surface se rétrécissait en raison de l'étendue de son Em-

pire, se trouvait, à cette date déjà, sous le signe de la machine. Et ce n'est qu'avec la chute de Napoléon que l'esprit de la Rome antique fit, sur le continent, définitivement place à une conception en premier lieu industrielle de la vie des nations européennes. Waterloo fut la tombe de l'héroïsme individuel et la victoire du courage industriel, souvent anonyme.

L'industrie en Angleterre.

Comment cette tendance industrielle se manifesta-t-elle au cours du plus industriel des siècles, au cours des derniers cent ans, par rapport à la vie des nations en général et des arts décoratifs, du meuble, en particulier? C'est ce que nous allons essayer d'esquisser dans les grandes lignes:

En Grande-Bretagne, le peuple qui était resté essentiellement attaché à l'agriculture et au commerce maritime, se mua très vite en une nation mi-industrielle, mi-agraire. Depuis près de quatre-vingts ans son aspect social a relativement peu changé. Le jeune industriel anglais comprit presque instantanément que la machine ne devait pas seulement lui permettre de produire plus rapidement et, partant, à meilleur compte, mais qu'elle pouvait lui ouvrir le marché mondial que déjà il contrôlait. Etant maître des matières premières, l'industrialisation devait le mettre à même d'augmenter sa fortune nationale; la machine devint pour lui l'aide puissante de son commerce. Par contre, l'habitant du continent, moins voyageur que sédentaire, vit dans la machine avant tout un moyen de fabriquer avec son aide plus facilement les objets faits jusqu'à présent à la main. Il pensait enrichir dans de notables proportions le patrimoine artistique de sa nation. En Angleterre, c'est le commerçant et même l'agriculteur qui se changèrent en industriels; en France, le premier pays de notre continent qui fut touché par l'industrialisation, ce furent avant tout l'artisan et même l'artiste et l'Etat. Il n'est, en conséquence, pas étonnant que le développement de l'industrie ait eu un tout autre effet en Grande-Bretagne qu'en France, et, à ses débuts, sur tout le continent.

L'influence artistique de la France.

Et ce fait prend encore une signification nouvelle quand on pense que la France, au moment de l'introduction de la machine, était encore l'arbitre incontesté du goût dans le monde entier. Non seulement elle tirait encore gloire de deux siècles d'une civilisation insurpassée, mais sa capitale continuait à imposer sa façon de vivre et son art à l'Europe. Si Versailles et ses rois ne servaient plus d'exemple aux princes allemands, les produits de ses manufactures et de ses artisans étaient sans concurrence. Il était impossible de bâtir, de se meubler et de s'habiller sans tourner ses regards vers la France, sans s'inspirer sur ce qui se faisait à Paris. Et si l'Angleterre se servait de la machine pour soutenir son commerce, pour fabriquer de nouvelles étoffes, des services de table et des objets utilitaires facilement exportables, la France

la mit au service de son génie national, dans les mains de ses artisans d'art, de ses ouvriers créant l'entourage dans lequel l'époque se muait. Chacune de ces deux nations agissait selon son talent, selon sa tradition, mais si la Grande-Bretagne la première nous enseigna l'emploi de la machine au service du commerce, la France nous initia aux secrets de son maniement dans la production artistique. En conséquence, l'emploi de la machine, dans le domaine qui nous préoccupe spécialement, était, à ses débuts, étroitement lié, — nous aimions presque dire limité, — d'une part à la structure économique de la France au commencement du siècle dernier, d'autre part au génie tout spécial de cette grande nation. De ce fait, le meuble en porte encore l'empreinte.

La machine en France.

En effet, la première idée de l'artisan français en recevant ce merveilleux outil qu'est la machine fut de la pfier à ses besoins, de la prendre à son service. Son esprit traditionaliste voyait moins les possibilités nouvelles qu'elle lui offrait, que l'aide qu'elle pouvait lui fournir. La machine, mise au service d'un peuple plus jeune et ne jouissant pas de la douceur d'un grand passé, lui aurait ouvert de nouvelles perspectives et des idées de conquêtes, comme nous allons le voir tout à l'heure; mais, rendue à une nation qui avait une grande tradition et une renommée vieille de plusieurs siècles à soutenir, elle ne pouvait que servir de moyen de défense, de gardien de la réputation acquise. Aussi est-il naturel que l'artisan français n'ait pensé qu'à une seule chose: produire, plus vite et à moins de frais, ce qu'il faisait au moment même et ce qu'il avait toujours fait. Et c'est pour cette raison que la machine, pendant presque un siècle, ne produisit non seulement aucune forme et aucun style nouveaux, mais nous fixa, au contraire, au passé. Mais, fait imprévu, l'artisan vu la rapidité de la production nouvelle se vit obligé afin de se distinguer de puiser dans toutes les époques, dans tous les temps. Et c'est ainsi que pendant tout le siècle dernier nous voyons défiler, dans un laps de temps relativement court, tous les styles, depuis l'Antiquité à la Renaissance, depuis Henri IV au XVIII^e siècle, meubles, étoffes, imprimés, costumes hâtivement copiés, grossièrement reproduits, reproduits par la machine et déformés par le goût du jour et les tendances de la mode. Donc, le fait que la machine fit son apparition sur le continent dans un pays de grande tradition et détenant la suprématie en matière de goût, devint la raison principale pour laquelle cette innovation ne produisit pas immédiatement, ou du moins plus tôt, les effets qu'on était en droit d'espérer.

En Allemagne.

Trois évènements, se succédant en un intervalle relativement court, changèrent alors subitement la face de l'Europe et, partant, notre manière de vivre: L'ascension de l'Allemagne, la guerre et la victoire morale de la France. En effet, l'introduction de la machine devait avoir dans les pays



Intérieur

Djo Bourgeois

Exposition des
Arts décoratifs
Paris, 1925.

allemands une toute autre répercussion qu'en Angleterre et en France. Le jeune peuple allemand venait de vaincre successivement les Autrichiens et les Français et de trouver, pour la première fois, son unité politique. N'ayant pas d'histoire ou de tradition communes à défendre, il accueillit avec une espèce de frénésie toutes les innovations techniques susceptibles de réaliser et d'affermir sa nouvelle puissance. La machine, l'industrie, devenait pour lui non seulement un moyen d'étendre son commerce et de conserver son passé à peine esquissé, mais une nécessité, un but, presque une mystique; la technique se confondait avec ses aspirations idéales et son faste politique. Le changement social, qui s'ensuivit, nécessita la solution de nouveaux problèmes, de nouvelles constructions, et c'est ainsi que nous voyons, au début de ce siècle, surgir, un peu partout en Allemagne et dans de notables proportions, des bâtiments et des aménagements d'intérieurs dont la conception s'appuya davantage sur les possibilités que l'industrie avait ouvertes, que sur les seules leçons des temps révolus.

Influence de la guerre mondiale.

Mais il a fallu la guerre mondiale, pendant laquelle on fit rendre à la matière et à la machine tout ce qu'elles pouvaient, et la victoire morale de la France, — toujours, quoique dans une moindre

mesure, l'arbitre du goût, — afin de donner à cette conception, dans le domaine des arts appliqués toute son importance et sa consécration définitives. Et ce n'est qu'à partir de la formation de la nouvelle Europe et de la mentalité créée par les traités de paix que la machine commença à servir les arts dans la même mesure qu'elle avait secondé, un siècle avant, le commerce de la Gde-Bretagne.

La machine et le meuble.

C'est ainsi que pour la première fois nous admirions à l'Exposition des Arts décoratifs à Paris en 1925, cent quarante ans après l'introduction de l'activité industrielle-capitaliste en Angleterre, des intérieurs, des meubles, des objets d'art qui devaient leur conception et leur réalisation aux possibilités que la machine avait ouvertes à l'artiste. La coupe des meubles, si nous pouvons employer ce terme, trahissait, de par sa précision, qui en faisait la beauté, l'intervention mécanique, et sous les grands panneaux plaqués on devinait un fond en lanières de bois, mince comme du cuir et assemblé par une pression que seule une machine moderne pouvait fournir. Et, ce qui plus est, nous trouvions dans ces objets d'art un souvenir, un rappel, une émotion de la vie moderne, industrielle, mécanique qui nous entoure, une traduction artistique des émotions qui nous assaillent tous les jours, tandis que les meubles, dont nous avions l'habitude de

nous servir, ne faisaient que nous « réciter » la vie de nos ancêtres qui, quoique souvent plus digne et plus grandiose, nous devenait étrangère. Jusqu'à ce jour nous avions vécu une vie moderne dans un cadre construit sur des données anciennes. L'effet produit par cet anachronisme devait être, à peu de chose près, l'effet que nous laissons les tableaux d'un Manet et d'un Degas, dans lesquels nous voyons des personnes, conçues d'après notre sentiment moderne, se mouvoir dans les costumes, et dans les intérieurs de nos grands-mères, accessoires rendus uniquement traduisibles d'une façon artistique par les déformations que se permet la vision contemporaine de ces maîtres.

Il a donc fallu à la machine, après son utilisation en Angleterre, le passage par un pays traditionnaliste, de grande civilisation: la France, et par un pays jeune et conquérant: l'Allemagne pour qu'elle

soit subjuguée et qu'elle nous rende dans le domaine des arts décoratifs tout ce qu'elle pouvait donner. Il est possible que ce processus ait retardé notre évolution. Mais, si tel est le cas, nous pouvons affirmer qu'il empêcha une révolution de notre manière de vivre en remplaçant un changement brusque et brutal par une évolution lente et plus organique à laquelle tous les grands peuples de notre continent pouvaient collaborer selon leur génie. Et, de cette façon, la machine sera toujours davantage à notre service sans que nous en devenions son esclave.

Il nous reste dans un prochain article, à étudier quel rôle la Suisse a pu jouer dans cette évolution, quels sont les dangers et les profits que cette évolution comporte.

Herbert-J. Moos.

Définition du caractère d'utilité publique.

La loi fédérale sur le timbre, révisée en 1927, qui prévoit l'exonération pour les emprunts du capital de fondation des coopératives de construction reconnues d'utilité publique, soumet cette faveur aux conditions suivantes:

- a) intention de construire des logements économiques et salubres;
- b) aucun but de lucre;
- c) limitation à 5 %, au maximum, du rendement des parts;
- d) pas de tantièmes aux organes des coopératives;
- e) les statuts doivent prévoir qu'en cas de dissolution de la coopérative, le solde de la fortune de celle-ci, après remboursement des parts, sera consacré de nouveau à des logements salubres et bon marché.

Sont aussi exonérées du paiement du timbre, aux mêmes conditions, celles des sociétés pour la construction de logements d'utilité publique constituées en sociétés par actions.

Le concept d'utilité publique est défini d'une manière claire et précise dans les principes établis par la ville de Zurich, en date du 9 juillet 1924, pour l'aide à accorder à la construction de logements d'utilité publique. Ne sont reconnues d'utilité publique que les coopératives de construction qui stipulent dans leurs statuts

- a) qu'un dividende ne sera réparti qu'après le versement au compte d'amortissement et aux réserves des sommes convenables;
- b) que le dividende ne sera pas supérieur au taux des prêts municipaux;
- c) que le comité ou l'assemblée générale doivent avoir le droit de lier le remboursement des parts

à certaines conditions ou de le soumettre à certains délais;

d) que le montant des loyers sera fixé d'après les frais propres de l'entreprise et que des sous-locations ne pourront être conclues qu'avec l'autorisation du comité;

e) qu'en cas de liquidation, la somme restante après remboursement du nominal des parts sera mise à la disposition de la commune, qui la consacrera à la construction de logements d'utilité publique.

Pour garantir encore mieux le caractère d'utilité publique, le conseil municipal zurichois a stipulé que les immeubles construits avec l'aide des communes ne peuvent être vendus. Une dérogation n'est prévue que pour les maisons familiales, à condition que des mesures soient prises d'un commun accord pour exclure tout gain spéculatif. En cas de dissolution de la coopérative, et sur demande de la commune, les immeubles construits avec l'aide de cette dernière doivent être transférés à la ville; dans ce cas, la coopérative touchera le prix du terrain (sans intérêts) et la valeur restante des immeubles au moment du transfert. Il est stipulé aussi que les statuts des coopératives et leurs modifications portant sur le principe doivent être soumis à la municipalité et n'entrer en vigueur qu'après leur approbation. La Ville exige que la coopérative n'ait aucun caractère politique ou confessionnel; que chaque coopérateur dispose d'une voix à l'assemblée générale; que les prescriptions pour la comptabilité édictées par la Ville soient appliquées aussi longtemps que la commune participe financièrement à l'entreprise; enfin que la ville soit représentée dans le comité et les organes de contrôle. Ces dispositions empêchent les entrepreneurs qui sont associés à des coopératives à dividende limité, de profiter des avantages accordés aux coopératives d'utilité publique.